

Je fais cette proposition parce qu'on ne peut pas, d'après moi, séparer les faits allégués qui ont été présentés ici aujourd'hui d'autres faits et d'autres questions qui seront sans doute étudiés lors de la réunion du comité. A mon sens, on devrait considérer cette question dans un forum où...

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Cap-Breton-Sud invoque le Règlement.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, de propos délibéré, le ministre ne tient présentement aucun compte de l'article du Règlement que vous venez de lui rappeler, à lui et à d'autres, à savoir qu'il ne peut traiter que de l'urgence du débat.

Pendant qu'il y est, peut-être voudrait-il en profiter pour formuler une accusation de diffamation et d'allusions malveillantes, contre le député d'Edmonton-Strathcona? Portera-t-il cette accusation? Se lèvera-t-il comme le député l'a fait ici? S'il n'a pas l'intention de le faire, qu'il parle alors de l'urgence du débat.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle au député qu'il doit s'adresser à la présidence.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, le député a fait des allusions qui m'atteignent dans mon honneur et, de ce fait, je suis peut-être plus intéressé à cette question que toute autre personne ici. Aussi, j'estime que le comité devrait s'occuper de la question en bonne et due forme et que la Chambre ne devrait pas entamer un débat dont l'issue ne conduirait à aucune décision.

Une voix: Si vous êtes si innocent, procédons au débat tout de suite.

L'hon. M. Hellyer: Ce n'est ni le moment ni la façon d'engager un débat sur une grave accusation comme celle-là. Elle devrait être, selon moi, examinée par le comité, et si les prétendus faits soumis aujourd'hui à la Chambre s'y révèlent faux, j'espère que le député renoncera alors à son siège à la Chambre des communes. (*Applaudissements*)

M. Nugent: J'assume la pleine responsabilité de mon accusation et j'espère que le ministre se rend compte de l'importance pour moi d'en établir la preuve.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au ministre.

L'hon. M. Hellyer: L'affaire peut être examinée par l'un ou l'autre des comités. Si je

propose qu'elle soit étudiée par le comité de la défense, c'est uniquement en raison de l'existence de questions connexes, qui devraient être examinées en même temps. Ceux qui ont proféré des accusations, y compris le député d'en face, devraient, selon moi, comparaître devant ledit comité pour y faire leurs dépositions et se soumettre à un contre-interrogatoire, afin que nous puissions bien faire comprendre aux Canadiens la nature exacte des accusations.

M. Horner (Acadia): Pour que vous puissiez altérer les témoignages.

L'hon. M. Hellyer: En l'occurrence, monsieur l'Orateur, et comme la question remonte à quelques mois, il ne conviendrait guère, selon moi, de tenir un débat cet après-midi.

M. Kindt: Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Macleod pose la question de fait personnel.

M. Kindt: A mon avis, le ministre essaie d'induire la Chambre en erreur en prétendant que l'affaire remonte à quelques mois. Nous avons entendu le député d'Edmonton-Strathcona dire qu'il n'avait obtenu ce renseignement qu'hier ou avant-hier. Apparemment, la seule autre personne au courant avant cela, en plus de l'amiral, était le ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, la question de fait personnel ne se pose pas en ce moment.

M. Kindt: Elle se pose sûrement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il incombe à la présidence d'assumer la difficile responsabilité de rendre une décision sur cette affaire et, à mon avis, la question de privilège ne se pose pas.

M. Kindt: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signalerai au député qu'il tente maintenant d'invoquer un argument. Je présume qu'en temps et lieu, il en aura l'occasion. La parole est au ministre de la Défense nationale.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, la recommandation sur laquelle l'allégation est fondée a été faite en juillet et, depuis, elle est devenue fait notoire. Vu que cette affaire a été discutée dans les journaux et à la Chambre à maintes reprises depuis juillet, et vu la gravité de la question, elle devrait être examinée par un comité de la Chambre. Je